



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Procès-verbal de la séance consultation publique du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le lundi 24 septembre 2018 à 19 h 01.

Sous la présidence de monsieur Paul Germain, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, est présent.

M. Éric Gélinas, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, est présent.

- 1.
- 1.1

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à l'ouverture de ladite consultation à 19 h 01.

- 2.
- 2.1

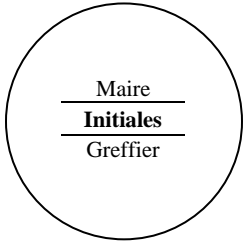
ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-58 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ (CANNABIS)

La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur le projet de règlement suivant :

➤ **Premier projet de règlement 601-58 :**

1. Créer une nouvelle classe d'usage C7 « Commerce des produits du cannabis » et un nouvel usage C701 « Magasin de produits du cannabis et de produits dérivés »;
2. Créer une nouvelle classe d'usage I2 « Industrie des produits du cannabis » et un nouvel usage I201 « Industrie de production et de transformation du cannabis »;
3. Permettre l'usage commercial C701 « Magasin de produits du cannabis et de produits dérivés » comme usage autorisé dans la zone C-202 et y prévoir les normes correspondantes;
4. Permettre l'usage industriel I201 « Industrie de production et de transformation du cannabis » comme usage autorisé dans la zone C-427 et y prévoir les normes correspondantes.



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROJET DE RÈGLEMENT 601-58

Monsieur Paul Germain, maire, explique le *Premier projet de règlement 601-58 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Cannabis)*.

Monsieur Éric Gélinas, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, mentionne qu'une modification sera apportée au second projet de règlement pour préciser la marge arrière prévue dans la zone C-427.

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

3.

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 02 à 19 h 03.

4.

QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Une période de questions s'est tenue conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 03 à 19 h 04.

5.
5.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à la levée de l'assemblée à 19 h 04.

[SIGNÉ]

Paul Germain
Maire

[SIGNÉ]

Guillaume Laurin-Taillefer
Greffier